



CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

Transfert de l'antenne de l'Office des poursuites du Littoral et du Val-de-Travers

Le Département de l'économie communique :

— Dans la perspective du regroupement, au 1^{er} janvier 2008, du Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) avec les Etablissements et installations militaires et du transfert de la partie administrative du SSCM à Colombier, l'antenne de l'Office des poursuites du Littoral et du Val-de-Travers, située dans les locaux du SSCM à Couvet, fermera ses portes jeudi 4 octobre 2007 en fin de journée pour être localisée dès lundi 8 octobre à Fleurier, Avenue de la Gare 14c, au Bureau de gestion des bases de données.

Comme par le passé, cette entité délivrera des attestations et extraits du registre des poursuites pour l'arrondissement du Littoral et du Val-de-Travers, tous les jours (du lundi au vendredi) de 9h00 à 11h30.

— Pour rappel, il est aussi possible d'obtenir un extrait ainsi que de déposer une simple réquisition de poursuite en ligne sur www.GuichetUnique.ch.

Les renseignements qui concernent directement la procédure peuvent être obtenus sur le site internet www.ne.ch/poursuites ou à l'office des poursuites du Littoral et du Val-de-Travers, rue de Tivoli 5, Case postale 1532, 2001 Neuchâtel (tél. 032 889 61 12).

Pour de plus amples renseignements :

Thierry Marchand, préposé à l'Office des poursuites du Littoral et du Val-de-Travers, tél. 032 889 61 12.

Neuchâtel, le 4 octobre 2007